

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire de l'Étincelle Inc.		Date d'inspection Le 20 mai 2026
Nom de l'établissement Halte de l'Étincelle		Numéro de permis 2015015
Adresse 70 rue de l'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N8		Numéro de téléphone (506) 344-3022
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 21	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	15 mai 2026	20 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio ne fut pas pris lors du suivi d'inspection puisque la lacune fut corrigée par courriel.
Rappel : L'administratrice doit vérifier régulièrement le parc de jeux appartenant à l'école afin de s'assurer qu'il est sécuritaire et conforme. Elle doit signaler à l'école L'Étincelle toute structure jugée non sécuritaire ou tout autre problème présentant un risque.
La halte est maintenant conforme selon les normes et la Loi sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 mai 2026

Date

original signé par
Katie-Alice Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"